



Légionnaire uniponctuée

- Plusieurs infestations en Abitibi, en Outaouais et dans les Hautes-Laurentides.
- Dépistage préventif des larves recommandé en Gaspésie.

ALERTE AU DÉPISTAGE DE LA LÉGIONNAIRE UNIPONCTUÉE

État de la situation

On a signalé plusieurs infestations avec des dommages importants en Abitibi, en Outaouais et dans les Hautes-Laurentides cette semaine. En Abitibi, les larves de légionnaire ont été observées dans des prairies dans les MRC d'Abitibi-Est (Barraute, Rivière-Héva et Vassan), d'Abitibi-Ouest (Palmarolle) et de Rouyn-Noranda (Cléricy) (figures 1 et 2). En Outaouais, ce sont des champs de maïs et de céréales et des pâturages qui sont touchés dans les municipalités de Saint-André-Avellin, de Pontiac, de Bouchette et de Bois-Franc. Dans les Hautes-Laurentides, on signale des dommages dans deux champs d'orge de la municipalité de Lac-du-Cerf. Dans tous les cas, les larves responsables de ces dommages sont parvenues à des longueurs de plus de 2 cm. Il est donc trop tard pour les combattre efficacement avec un insecticide. Des larves malades ont aussi été observées dans ces régions.

Malgré le fait que ces infestations soient inquiétantes, la grosseur des larves retrouvées indique que ces dernières sont sur le point de cesser de s'alimenter pour se transformer en pupe, ce qui arrêtera la progression des dommages. D'autre part, en raison de la date tardive à laquelle ces larves formeront des pupes, il est quasi impossible qu'une deuxième génération de larves se développe pour causer des dommages.

Dans la région de la Gaspésie (Cap-d'Espoir [Percé], Caplan et Saint-André-de-Restigouche), où des captures modérées d'adultes ont aussi été rapportées, il serait probablement encore temps d'effectuer un dépistage préventif des dommages et des larves (tableau 1, en annexe). En conséquence, nous recommandons d'effectuer un dépistage préventif immédiat des larves de la légionnaire dans les cultures de céréales et de maïs de la région de la Gaspésie. La vigilance est de mise dans les autres régions.

Pour consulter les cartes des captures hebdomadaires de papillons de légionnaire uniponctuée depuis le début de la saison, cliquez sur ce lien : http://www.agrireseau.gc.ca/references/21/GC/CARTES_LEGIONNAIRE_2013.pdf



Figure 1. Présence abondante de larves de légionnaire uniponctuée dans une prairie en Abitibi Source : Daphné Touzin (MAPAQ)



Figure 2. Larves présentes sur les graminées d'une prairie en Abitibi

Source : Daphné Touzin (MAPAQ)







Dépistage et stratégie d'intervention

Pour obtenir de l'information sur le dépistage et la stratégie d'intervention contre la légionnaire uniponctuée, veuillez consulter le bulletin d'information No 11 du 14 juin 2013.

Collaboration demandée

Le RAP sollicite la collaboration des conseillers et des producteurs pour l'informer de la découverte d'infestations ou de dommages causés par des larves de légionnaire uniponctuée. Le cas échéant, veuillez communiquer avec votre responsable régional du MAPAQ ou avec Katia Colton-Gagnon.

Le CÉROM sollicite votre collaboration pour lui envoyer des échantillons de larves de légionnaire uniponctuée dans le but de déterminer leur profil génétique. Les larves doivent être acheminées dans des contenants permettant le passage de l'air avec de la nourriture (jeunes feuilles de graminées). Une bouteille d'eau congelée doit être placée dans l'emballage afin de garder les larves au frais. Les larves peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

CÉROM À l'attention de Annie-Ève Gagnon 740, chemin Trudeau Saint-Mathieu-de-Beloeil (Québec) J3G 0E2

Autres communiqués sur la légionnaire uniponctuée publiés en 2013

26 juillet 2013 : Avertissement No 33 12 juillet 2013 : Avertissement No 24 14 juin 2013 : Avertissement No 08 7 juin 2013 : Avertissement No 04

Texte rédigé par :

Katia Colton-Gagnon avec la collaboration de Brigitte Duval, Annie-Ève Gagnon et François Meloche.

Coordonnées des membres du groupe de travail

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Katia Colton-Gagnon, agronome – Avertisseure Centre de recherche sur les grains inc. (CÉROM) D Tél.: 450 464-2715, poste 242 – Téléc.: 450 464-8767 Tél.: 418

Claude Parent – Co-avertisseur Direction de la phytoprotection, MAPAQ Tél. : 418 380-2100, poste 3862 – Téléc. : 418 380-2181

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Alexandra Tremblay, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document : Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 37 – Grandes cultures – 2 août 2013

TABLEAU 1 : PÉRIODES RECOMMANDÉES POUR LE DÉPISTAGE DES LARVES

		Semaine du 4 août								Semaine du 11 août						
Régions et secteurs	Captures cumulatives par piège	o 4 août	r 5 août	≅ 6 août	≅ 7 août	∟ 8 août	< 9 août	ഗ 10 août	o 11 août	r 12 août	₩ 13 août	≅ 14 août	~ 15 août	< 16 août	ഗ 17 août	
Abitibi-Témiscamingue																
Duhamel-Ouest	70															
Mont-Brun	10															
Nédélec	59															
Palmarolle	10															
Rivière-Héva	2															
Capitale-Nationale																
Deschambault	21															
St-Casimir	27															
St-Hilarion	68															
St-Raymond-de-Portneuf	27															
Gaspésie																
Cap d'Espoir (Percé)	52															
Caplan	29								1							
St-André-de-Restigouche	34															
Laurentides																
Brébeuf	66															
Ferme-Neuve	92															
La Conception	24															
Lac-du-cerf	48															
Mirabel (St-Hermas)	17			•												
Mirabel (St-Janvier)	9															
St-Eustache	3															
St-Jérôme	14															

Effectuez une surveillance normale de la culture. Larves probablement absentes.

Procédez à un dépistage préventif.

Dépistage recommandé : forte probabilité de présence de larves de légionnaire.

Dépistage nécessaire : présence de larves en nombre suffisant pour causer des dégâts.

Période recommandée de dépistage terminée